



CONSEIL — 221^e SESSION

PREMIÈRE SÉANCE

(RÉUNION VIRTUELLE, LUNDI 26 OCTOBRE 2020, 14 H 30)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

SÉANCE PUBLIQUE

Bienvenue aux nouveaux Représentants

1. Au nom du Conseil, le Président accueille chaleureusement les Représentants nouvellement nommés des Émirats arabes unis, des États-Unis, de la France, du Pérou et de Singapour.

Rapport d'avancement sur la mise en œuvre des recommandations du rapport de la CART et du plan d'action connexe du Secrétariat

2. Le Conseil examine ce point sur la base d'un rapport verbal de la Secrétaire générale, qui donne un aperçu des progrès accomplis par le Secrétariat dans la mise en œuvre des recommandations du rapport de l'Équipe spéciale du Conseil sur la relance de l'aviation (CART) et du document connexe *Paré au décollage — Orientations relatives aux voyages aériens dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19* (document d'orientations « Paré au décollage »). Le Conseil est également saisi d'un rapport verbal du Comité du transport aérien sur le sujet.

3. Après examen, le Conseil :

- a) remercie le Secrétariat des activités et initiatives diverses et variées qu'il a pilotées conformément à la Feuille de route à l'appui de la mise en œuvre mondiale (GIR), notamment les trousseaux de mise en œuvre (i-Pack), les mesures opérationnelles de sécurité, les activités menées dans le cadre de l'Accord de collaboration pour la prévention et la gestion des événements de santé publique dans le secteur de l'aviation civile (CAPSCA), les mesures de facilitation, les mesures économiques et financières, et les efforts de mobilisation de ressources ;
- b) prend note des webinaires tenus avec les États membres dans le but d'accroître la participation au Centre de mise en œuvre des mesures d'intervention et de relance dans le contexte de la COVID-19 (CRRIC) et l'utilisation active de son outil de partage des informations ;
- c) reconnaît les diverses difficultés qu'ont rencontrées les États membres pour mettre en œuvre les recommandations et les orientations de la CART et, à cet égard, demande au

Secrétariat de continuer à faire le point sur les informations soumises par les États membres dans le CRRIC, de clarifier certaines questions grâce à une mise en contexte plus précise et de déterminer des moyens possibles de surmonter les difficultés constatées ;

- d) réitère le rôle important que doit jouer l'OACI afin d'harmoniser les mesures d'intervention prises par l'industrie et les organisations internationales et régionales en fonction de leur situation propre, et d'aider les États membres à prioriser et à équilibrer leurs initiatives de mise en œuvre ;
- e) invite la CART à continuer d'examiner des mesures ciblées qui contribueraient à remédier à certaines des difficultés de mise en œuvre auxquelles font face les États membres à un niveau stratégique, parallèlement à l'évolution des initiatives de l'industrie en matière de dépistage, de quarantaine et d'autres mesures de gestion des risques ;
- f) souligne l'importance des actualisations régulières qui sont faites de l'analyse des incidences économiques de la COVID-19 sur le transport aérien, afin de produire des indicateurs détaillés de la relance des voyages aériens à l'appui des travaux de l'OACI et des États membres ;
- g) note que la CART tiendra une autre réunion durant la session en cours et que, à cet égard, un rapport lui sera présenté au cours de la troisième semaine de la présente session pour l'informer de l'évolution des délibérations actuelles de la CART sur des questions qu'elle examine.

Incidences économiques de la COVID-19 sur le transport aérien

4. Le Conseil examine ce point sur la base de la note C-WP/15080, dans laquelle figurent les informations les plus récentes sur les incidences économiques de la pandémie de COVID-19 sur le transport aérien. Il est également saisi d'un rapport verbal à ce sujet du Comité du transport aérien.

5. Après examen, le Conseil :

- a) prend connaissance avec intérêt des informations sur les incidences économiques de la pandémie de COVID-19 sur le transport aérien, notamment en ce qui concerne la situation macroéconomique globale, les incidences et les résultats opérationnels et financiers depuis janvier 2020, les perspectives à court terme, les prévisions préliminaires de trafic à long terme et les incidences sur les voyages et le tourisme ;
- b) prend note de l'augmentation potentielle des coûts des voyages aériens en raison des décisions prises par les États membres et l'industrie, notamment les mesures sanitaires, qui risquent d'entraîner une augmentation des redevances et des tarifs aériens. À cet égard, le Conseil invite la CART à tenir compte de la question des incidences en matière de coût sur les consommateurs et des répercussions corrélatives sur l'économie dans l'élaboration d'orientations supplémentaires destinées aux États membres et à l'industrie ;

- c) demande au Secrétariat de songer à réaliser une analyse plus précise des liens qui existent entre la situation économique, les incidences sur la santé et la demande de trafic aérien.

Planification d'urgence et coordination en cas de perturbation du système de l'aviation

6. Le Conseil examine ce point sur la base de la note C-WP/15081, qui présente une vue d'ensemble des dispositions et documents existants et des informations sur les meilleures pratiques des États membres en matière de planification des interventions d'urgence et de coordination en cas de perturbation des systèmes de l'aviation civile. Le Conseil est également saisi d'un rapport verbal du Comité du transport aérien sur le sujet.

7. Après examen, le Conseil prend note des informations présentées dans ladite note de travail et demande au Secrétariat de continuer à s'informer des meilleures pratiques des États membres et de l'industrie relatives aux plans nationaux d'urgence et d'exception en cas de graves perturbations du système de l'aviation, en vue d'une présentation de ces informations à sa prochaine session.

Plan opérationnel de la Direction de la coopération technique pour la période 2021-2023

8. Le Conseil examine ce point sur la base de la note C-WP/15086, qui décrit les projets/activités clés, les résultats attendus et les indicateurs de performance clés (KPI) qui doivent être mis en œuvre, suivis, mesurés et examinés afin d'atteindre les résultats escomptés et les objectifs clés définis pour le Programme de coopération technique pour la période 2021-2023. Le Conseil est également saisi d'un rapport verbal du Comité de la coopération technique sur le sujet.

9. Après examen, le Conseil :

- a) approuve le plan opérationnel de la TCB pour la période 2021-2023 présenté dans l'Appendice à la note C-WP/15086 ;
- b) demande que des informations sur les progrès accomplis par le Groupe chargé de l'élaboration des politiques de mise en œuvre (IPDG) figurent dans le Rapport sur l'évolution du Programme de coopération technique qui doit lui être présenté au cours de la 222^e session ;
- c) prend acte de l'intention du Secrétariat de réaliser une analyse pour déterminer si certains facteurs juridiques, principes directeurs ou facteurs techniques entravent les performances opérationnelles et financières du Programme de coopération technique et, à cet égard, demande que les résultats de cette analyse soient soumis à son examen à la prochaine session ;
- d) se dit préoccupé par le fait que des activités de formation mondiale en aviation (GAT) continuent d'être financées au moyen du Fonds de génération de produits auxiliaires (ARGF) et, à cet égard, insiste sur la nécessité qu'il traite expressément cette question dans le cadre de délibérations relatives au cycle budgétaire du prochain triennat ;
- e) se félicite de l'intention déclarée de la Secrétaire générale de publier le Code des acquisitions de l'OACI dès que sa mise au point aura été achevée ;

- f) demande à la Secrétaire générale de lui présenter un rapport annuel sur les activités de l'Organisation relatives aux acquisitions ;
- g) rappelle que la recommandation récente du Commissaire aux comptes concernant le transfert de la fonction des acquisitions de la Direction de la coopération technique (TCB) à la Direction de l'administration et des services (ADB) reste en suspens, tout en rappelant aussi que, dans le cadre de son examen antérieur de cette question, il a décidé de ne pas approuver cette proposition (cf. C-DEC 217/14). À cet égard, le Conseil demande à la Secrétaire générale d'examiner cette proposition et de lui en rendre compte à une prochaine session.

Rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la nouvelle stratégie et du nouveau modèle d'exploitation de la Direction de la coopération technique

10. Le Conseil examine ce point sur la base de la note C-WP/15087, qui contient un rapport sur les progrès de la Direction de la coopération technique (TCB) dans la mise en œuvre des étapes à court et à moyen terme de son nouveau modèle d'exploitation et de sa nouvelle stratégie, qu'il a approuvés au cours de la 217^e session (cf. C-DEC 217/14). Le Conseil est également saisi d'un rapport verbal conjoint du Comité des finances et du Comité de la coopération technique sur le sujet.

11. Après examen le Conseil :

- a) demande au Secrétariat de continuer d'examiner la question de la rapidité de l'intégration des initiatives stratégiques de la TCB étant donné sa situation financière préoccupante, afin de surmonter les difficultés auxquelles elle est confrontée actuellement et d'assurer sa durabilité financière à long terme ;
- b) se dit préoccupé par la lenteur des progrès en ce qui concerne l'adoption d'une solution de gestion des processus opérationnels (BPMS) et, à cet égard, demande au Secrétariat d'étudier des moyens d'accélérer la fonctionnalité complète du système.

Plan d'activités de la Section de la formation mondiale en aviation (GAT) pour la période 2021-2023

12. Le Conseil examine ce point sur la base de la note C-WP/15088, qui contient un plan triennal d'activités de la Section de la formation mondiale en aviation (GAT) pour la période 2021-2023. Le Conseil est également saisi d'un rapport verbal conjoint à ce sujet du Comité des finances et du Comité de la coopération technique.

13. Après examen, le Conseil approuve le plan d'activités de la Section de la formation mondiale en aviation (GAT) pour la période 2021-2023.

Prévisions budgétaires des dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC) du Programme de coopération technique pour 2021 et actualisation des recettes et des dépenses AOSC pour 2020

14. Le Conseil examine ce point sur la base de la note C-WP/15085, dans laquelle figurent les prévisions budgétaires du Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC) pour 2021 approuvées à titre indicatif par l'Assemblée à sa 40^e session, ainsi qu'une actualisation des recettes et des dépenses AOSC pour 2020. Le Conseil est également saisi d'un rapport verbal conjoint à ce sujet du Comité des finances et du Comité de la coopération technique.

15. Après examen, le Conseil :
- a) demande à la Secrétaire générale de faciliter l'entière coopération au sein des directions et des bureaux de l'OACI et avec les États membres afin de favoriser de nouvelles perspectives de développement du Programme de coopération technique ;
 - b) se dit préoccupé par la baisse actuelle du solde financier du Fonds AOSC et, à cet égard, demande au Secrétariat de mettre en œuvre des mesures qui permettraient de réduire les dépenses ayant des incidences négatives sur le solde du Fonds, de chercher de nouvelles sources de revenus pour le Fonds qui enrayeraient son déclin financier, et de lui présenter un rapport sur cette question à la prochaine session.

Questions diverses

Neuvième réunion de la Commission d'experts de l'Autorité de surveillance du Registre international (CESAIR)

16. Aucune observation n'ayant été reçue au 11 mars 2020 en réponse au mémorandum PRES SS/3005 du Président du Conseil du 4 mars 2020, il est noté que, conformément au Règlement intérieur de la Commission d'experts de l'Autorité de surveillance du registre international, le Président, au nom du Conseil, a convoqué la neuvième réunion de la CESAIR, sous forme virtuelle, les 29 et 30 juin 2020.

Rapport de l'autorité de surveillance du registre international aux États contractants de la Convention du Cap et de son protocole aéronautique pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019

17. Aucune observation n'ayant été reçue au 18 septembre 2020 en réponse au mémorandum PRES SS/3069 du Président du Conseil du 8 septembre 2020, il est noté que le Président approuve, au nom du Conseil, le Rapport de l'autorité de surveillance du registre international aux États contractants de la Convention du Cap et de son protocole aéronautique pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019.

Nomination d'un membre et de son suppléant à la Commission de navigation aérienne

18. Aucune observation n'ayant été reçue au 28 septembre 2020 en réponse au courriel du Président du Conseil du 22 septembre 2020, il est noté que M. Bernt Tore Larsen, désigné par le Gouvernement du Danemark au nom des gouvernements de l'Estonie, de la Finlande, de l'Islande, de la Lettonie, de la Norvège et de la Suède, a été nommé membre de la Commission, en remplacement de M. Tom Andersen qui sera dorénavant son suppléant, avec effet à compter du 5 octobre 2020.

Nominations de membres et de suppléants aux Comités du transport aérien (ATC), des finances (FIC), des ressources humaines (HRC), de l'aide collective (JSC), de la coopération technique (TCC) et de l'intervention illicite (UIC) et au Groupe de travail sur la gouvernance et l'efficacité (WGGE)

19. Comme suite au courriel du Président du Conseil du 21 septembre 2020, il est noté que, conformément aux paragraphes 3 et 7 des Dispositions particulières du Règlement intérieur des comités permanents du Conseil (Doc 8146), M. Laurent Pic, Représentant de la France au Conseil, a été nommé membre de l'ATC, du FIC, de l'UIC et du HRC, avec effet à compter du 18 septembre 2020.

20. Comme suite au courriel du Président du Conseil du 6 octobre 2020, il est également noté que Mme Eileen Poh, Représentante de Singapour au Conseil, a été nommée membre de l'ATC, du FIC, du JSC et de l'UIC, en remplacement de M. Tee Chiou Ng qui sera son suppléant, ainsi que membre et suppléant du WGGE respectivement, avec effet à compter du 12 octobre 2020, et que Mme Erlina Ang a été nommée membre suppléante de l'ATC, du FIC et du WGGE, avec effet à compter du 19 octobre 2020.

21. Enfin, comme suite au courriel du Président du Conseil du 29 septembre 2020, il est noté que Mme Zarina Begum, désignée par le Représentant de la Malaisie au Conseil, a été nommée membre suppléante de l'ATC, du JSC et du TCC, avec effet à compter du 25 septembre 2020.

Demandes d'observateurs de participer à des séances à huis clos de la session

22. Comme suite aux notifications envoyées par courriel par le Président du Conseil en juillet, en août et en septembre 2020, il est noté que, conformément à la Règle 32, alinéa a), du *Règlement intérieur du Conseil*, le Conseil est convenu d'inviter M. Klaus Winkler (Union européenne), M. Nico Voorbach (CANSO), M. Michael Rossell (ACI), M. Michael Comber (IATA) et M. Andreas Meyer (IBAC) à participer en qualité d'observateurs à l'examen à huis clos des points lors de la 221^e session du Conseil.

Notes de travail du Conseil présentées pour information

23. Le Président du Conseil n'ayant reçu aucune demande d'examen des notes d'information ci-après, il est considéré que le Conseil a pris note des informations qui y figurent :

- C-WP/15062 — *Rapport sur la composition du CAEP en 2019*
- C-WP/15122 — *Rapport sur la mobilisation de ressources et les fonds volontaires pour l'exercice 2019*
- C-WP/15123 — *Résolutions de la 74^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies (UNGA)*
- C-WP/15125 — *Rapport du CCI pour 2019 et programme des travaux pour 2020*
- C-WP/15126 — *Rapport du CCI intitulé « Examen de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans l'action que mène le système des Nations Unies dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (JIU/REP/2019/3)*
- C-WP/15127 — *Rapport du CCI intitulé « Examen de la gestion du changement dans les entités des Nations Unies » (JIU/REP/2019/4)*
- C-WP/15128 — *Rapport du CCI intitulé « L'administration des services d'informatique en nuage dans le système des Nations Unies » (JIU/REP/2019/5)*
- C-WP/15129 — *Rapport du CCI intitulé « Les comités d'audit et de contrôle des entités des Nations Unies » (JIU/REP/2019/6)*